

CIRCULAIRE

AU

CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL.

MONTRÉAL LE 21 JUIN 1869.

MONSIEUR,

Déjà plusieurs Curés m'ayant témoigné leur embarras par rapport au Jubilé, je crois devoir faire connaître au Clergé comment j'ai répondu aux questions qui m'ont été faites à ce sujet.

1^o Il est clair que les conditions pour gagner l'indulgence du Jubilé peuvent être remplies n'importe en quel temps, pourvu que ce soit dans l'espace compris entre le 1er Juin et le jour où se terminera le Concile œcuménique ;

2^o Les jours de jeûne peuvent se faire en trois jours non consécutifs, par exemple, on peut choisir pour cela trois vendredis, si l'on ne veut pas augmenter dans les familles les jours d'abstinence lorsque l'on fera ces jeûnes ;

3^o Les instructions à donner pour le Jubilé peuvent se faire ou pendant plusieurs jours de suite ou pendant plusieurs dimanches, selon que cela paraîtra plus commode ;

4^o Il semble que ces instructions devraient se faire hors des retraites ; par la raison que ces exercices exigent, comme le Jubilé, une communion particulière pour gagner l'Indulgence qui y est attachée ;

5^o Il est bien à désirer que chacune des conditions, pour gagner le Jubilé, soit accomplie en état de grâce. Cependant comme l'Indulgence ne se gagne qu'au moment que l'on s'acquitte de la dernière, il est à propos de conseiller aux fidèles de terminer leur Jubilé par la confession et la communion ;